



RENCONTRE

RENCONTRE - SANDRA DA COSTA - LES LOCATAIRES DE LA CROIX FERRÉE LUI DOIVENT BEAUCOUP - JUILLET 2024

Sandra Da Costa est à la tête de l'Amicale des Locataires de la Croix Ferrée

Publié le 04 juillet 2024



Voici des années que **Sandra Da Costa** habite la Croix Ferrée, cet ensemble d'immeubles du quartier de Gassicourt proche du centre commercial du Lac. " L'histoire commence lorsque les problèmes dans nos immeubles sont apparus. Certains locataires se plaignaient de vétusté, d'insalubrité dans certains de leurs appartements ", explique-t-elle. Alors, lorsqu'en 2018, une réhabilitation lourde est annoncée dans ces résidences, **Sandra Da Costa** crée l'Amicale des Locataires de la Croix Ferrée (ALCF). " Grâce à l'Amicale, nous avons pu peser dans certaines décisions prises quant au devenir de nos appartements. Mais lorsque la direction des Résidences Yvelines Essonne, (le bailleur, ndlr) propose qu'une charte soit signée, nous nous sommes retrouvés en difficultés ", se souvient-elle.

Sandra Da Costa, accompagnée par les membres de son bureau, décide d'affilier son Amicale à une confédération de défense des locataires. " La CGL (Confédération Générale du Logement) nous a accompagné dans la relecture de cette charte, était présente à nos côtés lorsqu'il fallait négocier. Tout était beaucoup plus simple, notamment car nous pouvions faire appel à des juristes spécialisés. "

À la tête de l'Amicale, **Sandra Da Costa** et son bureau sont de tous les combats. " Nous avons participé et accompagné les locataires dans leurs relogements, assisté à la signature des contrats pour être sûrs que tout était bien carré. " Ainsi, aujourd'hui, sur la centaine de familles présente dans les immeubles, " 8 familles restent encore à reloger. Vu l'état des appartements, le relogement était une réelle opportunité pour les locataires de pouvoir se loger dans des appartements de meilleure qualité à prix du mètre carré équivalent "

Une satisfaction pour **Sandra Da Costa** qui démarre avec son Amicale et la CGL un nouveau combat : le contrôle des charges et le recouvrement de ces dernières au profit des locataires en cas de trop perçu. " Nous avons déjà obtenu une victoire à Carrières-sous-Poissy où nous avons pu obtenir 1 200 euros de dommages et intérêts par foyer. Le contrôle est toujours en cours et nous savons d'ores et déjà que nous pourrions réclamer davantage ", explique **Sandra Da Costa** qui recommande à tous ceux qui ont des doutes concernant des trop perçus de charges non rendus de contacter la CGL.

Contact : Sandra Da Costa au 06 19 74 13 65